

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 08/11/2021****Affiché le 9 novembre 2021** Evelyne ZIBOURA Cédric BON Annick JOUVE DE GUIBERT Claire SATIER Guillaume CHEVALLIER André BRACCHI Claudine LEBURGUE Patrice AMBROSIONI Clémence BORELLO Marie-France ELSENSOHN Valérie DIAS Yann DINEUFF Bernard ROQUEPLAN Christine BEAUBOUCHEZ Jean-Pierre HUGUET Donatella BOYE Eric DIAS Olivier STOECKEL Sylvie DURANTON**Pouvoirs** : DIAS Eric à DIAS Valérie**Secrétaire de séance** : Olivier STOECKEL**0- APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/10/ 2021****VOTES : 19****Pour : 19 Abstention Contre :****1-DELIBERATION CREANCES IRRECOUVRABLES 2021 BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état de créances éteintes N.2021-1 établi le 28 juillet.2021 par le Centre des Finances Publiques dont le montant global s'élève à 810.70 euros suite à des décisions judiciaires concernant OUTIROR (droit de place de 2016 de 220 euros) et KUMRU (services périscolaires de 2016, 2018 et 2019 pour un total de 590.70 euros) en raison de liquidation judiciaire avec clôture insuffisante d'actif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Admet la mise en non-valeur de ces créances (article 6542 du budget communal).

VOTES : 19 Pour : 17**Abstention****Contre : 2****2-DELIBERATION CREANCES IRRECOUVRABLES 2021 SUR BUDGET IMMOBILIER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état de créances irrécouvrables établi le 28 juillet 2021 par le Centre des Finances Publiques dont le montant global s'élève à 4 905.56 euros, concernant les loyers impayés suivant détail en pièce jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Admet la mise en non-valeur de ces créances (article 6541 du budget général)

VOTES : 19 Pour : 17 Abstention Contre : 2

3- DELIBERATION CREANCES ETEINTES 2021 SUR BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état de créances irrécouvrables établi le 03 août 2021 par le Centre des Finances Publiques dont le montant global s'élève à 513.59 euros, concernant des prestations de service périscolaire suivant liste détaillée en pièce jointe et présentées en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Admet la mise en non-valeur de ces créances (article 6541 du budget général)

VOTES : 19 Pour :17 Abstention : Contre : 2

4- DECISION MODIFICATIVE N°6 BUDGET COMMUNE

créances mises en non-valeur : état de créances éteintes 2021-1 de services périscolaires et droit de place (art 6542) pour 810,70 euros arrondi budgétaire 811 ; et état de créances irrécouvrables 2021/5219700433 pour 513,59 euros, arrondi budgétaire 514.

Equilibre avec art 615221 : - 1325 euros,

crédits	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur
		ouverts	ouverts
	D 615221 : Bâtiments publics	1 325,00 €	
	TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 325,00 €	
	D 6541 : Créances irréc adm en non-valeur		514,00 €
	D 6542 : Créances éteintes		811,00 €
	TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 325,00 €

VOTES : 19 Pour : 17 Abstention Contre : 2

5- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET IMMOBILIER

créances irrécouvrables mises en non-valeur art 6541 loyers impayés (DUBROCA Boucherie) pour 4905,56 euros arrondi budgétaire 4906. Equilibre budgétaire art 615228 : - 4906 euros

crédits	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur
		ouverts	ouverts
	D 615228 : Autres bâtiments	4 906,00 €	
	TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 906,00 €	
	D 6541 : Créances admises en non-valeur		4 906,00 €
	TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		4 906,00 €

VOTES : 19 Pour : 17

Abstention

Contre : 2

6- REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2022

TARIFS COMMUNAUX 2022 - APPLICABLES AU 01/01/2022 (DELIB. DU 08/11/21)						
DESIGNATION	OBJET	DETAILS	TARIFS 2022	OBSERVATIONS		
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE JARDIN	Abonnement	ADULTE	13,00	GRATUIT JUSQU'À 18 ANS		
		FAMILLE	20,00			
CIMETIERE	Concessions cimetière (M2)	30 ANS	380,00			
		15 ANS	200,00			
		Cavurne	15 ANS	650,00		
		Columbarium	15 ANS	500,00		
		Plaques		250,00		
CANTINE	Repas cantine	JARDINOIS	4,95	inchangé		
		EXTERIEURS	6,44	inchangé		
		JARDINOIS	3,50			
	PAI (projet d'accueil individualisé) - problèmes alimentaires	EXTERIEURS	4,00			
GARDERIE SCOLAIRE	Jardinois	MATIN	1,70	DU LUNDI AU VENDREDI : 7h20 - 8h20		
		1 ^{ère} 1/2h SOIR	1,20	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30 - 17H00		
		SOIR	2,70	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30 - 18H30		
		Majoration	SOIR	3,10	RECUPERATION TARDIVE APRES 18H30	
		Extérieurs	MATIN	2,10	DU LUNDI AU VENDREDI : 7h20 - 8h20	
	ETUDE SURVEILLEE + GARDERIE SCOLAIRE	Jardinois	1 ^{ère} 1/2h SOIR	1,50	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30 - 17H00	
			SOIR	3,40	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30 - 18H30	
			Majoration	SOIR	4	RECUPERATION TARDIVE APRES 18H30
			Extérieurs	SOIR	1,70	LUNDI - JEUDI : 16H30 - 17H30
			Extérieurs	SOIR	2,10	LUNDI - JEUDI : 16H30 - 17H30
LOCATION DES SALLES	Salle Jean Monnet - associations extérieures (soirée dansante...)	HIVER	820,00	HIVER DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL ETE DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE		
		ETE	550,00			
		HIVER	500,00			
		ETE	400,00			
		HIVER	300,00			
		ETE	250,00			
		HIVER	120,00			
		ETE	100,00			
		HIVER	800,00			
		ETE	600,00			
		HIVER	1 000,00			
		ETE	800,00			
			1 jour		2 jours	
		HIVER	110,00		200,00	
		ETE	100,00		180,00	
HIVER	230,00	440,00				
ETE	220,00	420,00				
HIVER	70,00	120,00				
ETE	60,00	100,00				
STATIONNEMENT	Droit de stationnement commerçants / forains	PAR JOUR	60,00			
		FOR FAIT ANNUEL A ECHOIR / PAR JOUR DE PRESENCE HEBDOMADAIRE	175,00	MOINS DE 5 METRES		
	Droit de places pour les commerçants ambulants occupant le domaine public		410,00	5 METRES ET PLUS		

Bernard Roqueplan : trouve anormal la gratuité de la mise à disposition des salles pour le comité des fêtes et le comité de jumelage

Guillaume Chevallier : ce sont des associations en rapport avec la mairie et qui n'ont pas de rentrées d'argent ; si on les fait payer il faudra augmenter leurs subventions communales en conséquence

Valérie Dias : ça rentre dans le cadre de la volonté de partenariat entre la mairie et ces associations

Clémence Borello : volonté du comité des fêtes pour faciliter l'organisation d'évènements le temps qu'il se remette à flot

Evelyne Ziboura : un point annuel est à faire pour réévaluer la pertinence de cette gratuité

Patrice Ambrosioni : réévaluation des tarifs des commerçants ambulants et forains ; l'abonnement bibliothèque sera réévalué dans le cadre de la globalisation de la carte unique au niveau agglo

VOTES : 19 Pour : 19

Abstention

Contre :

7- CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Christine Beaubouchez : à ce jour seuls 4 enfants se sont inscrits en mairie, minimum 11 nécessaires => proposition de prolonger le délai d'inscription jusqu'à la fin de cette semaine, relance faite en classe ce jour

VOTES : 19 Pour : 19

Abstention

Contre :

8- VALIDATION DE NOMS DE RUES -complément-

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et des places, il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider les dénominations suivantes :
 - Avenue Jean Monnet
 - Chemin des vergers
 - Chemin du ferrat
 - Lotissement les résidences du stade.

- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean Pierre Huguet : mail reçu des impôts indiquant que 4 noms de rues jardinoises n'avaient pas été votés en délibération

VOTES : 19 Pour : 19

Abstention

Contre :

9- TE 38 TRAVAUX SUR RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC -rénovation tranche 6-

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	31126€
Le montant total des financements externes s'élève à :	11487€
Les frais de participation aux frais du TE 38 s'élève à :	1112€
La contribution prévisionnelle aux investissements pour Cette opération s'élève à :	18527€

Afin de permettre au TE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au TE 38.

Le conseil, entendu cet exposé

- 1- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	31126€
Financements externes :	11487€
Participation prévisionnelle	19639€
(frais TE38+contribution aux investissements)	

- 2- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du TE 38 : 1112€

- 3- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de :
18527€

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux **et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Jean Pierre Huguet : 6e et dernière tranche de travaux correspondant à remplacement de bornes et d'éclairages

Guillaume Chevallier : inscription au budget 2022

VOTES :19 Pour :19

Abstention

Contre :

10-DELIBERATION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Lors du vote du Budget Primitif 2021, le Conseil Municipal avait décidé de répartir les subventions aux Associations et établissements scolaires ultérieurement.

Une somme globale de 10 000 euros est prévue à l'article 6574 du BP.

il est proposé et adopté la répartition selon le tableau ci-joint.

TABLEAU SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021 AU 03.11				
ASSOCIATIONS	demandes	Aid except.	Montant accordé	observations
ACCA (chasse)				local à disposition
Alpes pour Tous	1 000		300	dossier déposé le 22/06/2021
A Tour de Rôle (Théâtre)	250		300	dossier déposé le 02/07/2021
Au Détour de Jardin				
Ass Conciliateurs			200	
Ass Pêcheurs Gère/Rhône			0	demande faite/courrier du 10/02/2021
Boule Sportive			0	
Club du 3eme Age	500		300	dossier déposé le 01/07/ 2021
Club Rétro Mécanique	200		300	demande déposée le 02/07/2021
Coïnci-Dance	200		300	dossier déposé le 02/07/2021
Comité de Jumelage	200		300	dossier déposé le 28/04/2021
Comité des Fêtes	1 000	200 guitaristes	1 200	dossier déposé le 22/06/2021+lettr compl 15.10
Csv Judo	400		300	dossier déposé le 24/06/2021
Etoile Jardinoise			0	
FNACA	200		300	doss déposé 21/05/21 - local mis à dispo
Gym.Volontaire et Yoga	200		300	dossier déposé le 24/06/2021
Informatique Solidaire			0	
Les Pinceaux de Jardin	500		300	dossier déposé le 29/06/2021
Les Trompes de Revolets			0	
L'Etoile de notre passion			0	
Modélisme	200		300	dossier déposé le 02/07/2021
Mos 3 Rivières foot			0	
Nature Rand'Eau OH	200		300	dossier déposé le 02/07/2021
Nature Vivante			0	
S.P.A.	500		500	convention janv 2021 (2*250)
Solidairement Vôtre	1 000		300	dossier déposé le 04/05/2021
Sou des Ecoles	500		300	doss déposé le 04/07 salles gratuites
Tennis (école)	300		300	dossier déposé le 18/05/2021
Vivre autrement Qi Gong			0	
TOTAL	7 350,00	200,00	6 400,00	

dépense imputée à l'article 6574 du budget communal

VOTES : 19 Pour : 15

Abstention : 4

Contre :

TABLEAU SUBVENTIONS "ECOLÉS" 2021 au 03.11			
ASSOCIATIONS	demandes 2021	Montant accordé	observations
Collège de l'Isle (fest ciné)			
Collège de l'Isle (mini séj)			
EFMA Bourgoin cent formation	100/apprenti	100	50€/enfant (lettre reçue 11.2020/subv 2021)
MFR Chaumont			
MFR St Barthélémy			
Ecole privée La Source	lettre 28.1.21	450	9 élèves * 50 €
TOTAL		550,00	
dépenses imputées à l'article 6574 du budget communal			

Evelyne Ziboura : augmentation de 50 € pour toutes les associations
Olivier Stoeckel : étonné de la mise à disposition gratuite de locaux à l'ACCA
Guillaume Chevallier : question à se poser pour toutes les associations qui bénéficient de locaux gratuitement et surtout au minimum d'obtenir une attestation d'assurance

VOTES : 19 Pour : 19 Abstention : Contre :

11- DELIBERATION VENTE PHOTOCOPIEUR

Le Conseil Municipal décide de céder l'ancien copieur Toshiba de la Mairie réf C7FD67587 enregistré sous l'immobilisation N.328 en 2014.

Les Communes de – de 3 500 habitants n'étant pas soumises à l'obligation d'amortir les biens et la valeur historique du copieur étant de 5853.62 euros en 2014, il est proposé de céder ledit copieur à MR SOLDINI Bruno, pour la somme de 400 € (quatre cent euros).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide cette proposition à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette vente.

VOTES : 19 Pour : 19 Abstention : Contre :

Questions diverses :

Christine Beaubouchez : les pizzas du mardi sont super bonnes

Yann Dineuff : propose un test au marché de la miellerie Vergnon

Olivier Stoeckel : les lumières du buraliste restent allumées toute la nuit malgré l'extinction générale des feux sur jardin décidée cet été

Valérie Dias : affiche publicitaire du médecin chinois sur le mur du buraliste mise sans autorisation

Marie France Elsensohn : 2 cochons noirs en vadrouille et dégradent des jardins

Bernard Roqueplan : repas servis aux anciens par Fleur de sel posent problème

=> Valérie Dias : a rencontré le responsable de Fleur de sel pour améliorer la qualité et proposer un choix alternatif

=> Patrice Ambrosioni : problème de visuel de présentation des plats

Bernard Roqueplan : problème avec la vidéosurveillance de la buraliste qui filme le restaurant de la roue d'or

=> Patrice Ambrosioni : Ludo a porté plainte auprès de la gendarmerie

Yann Dineuff : voir pour réorganiser l'agencement des forains sur le marché

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21h45

Secrétaire de séance : Olivier Stoeckel

